

Barème de l'impôt forfaitaire annuel

Impôt forfaitaire annuel	Montant de l'IFA
Chiffres d'affaires majoré des produits financiers	
compris entre 400.000 euros et 750.000 euros	1.300 euros
compris entre 750.000 euros et 1.500.000 euros	2.000 euros
compris entre 1.500.000 euros et 7.500.000 euros	3.750 euros
compris entre 7.500.000 euros et 15.000.000 euros	16.250 euros
compris entre 15.000.000 euros et 75.000.000 euros	20.500 euros
compris entre 75.000.000 euros et 500.000.000 euros	32.750 euros
égal ou supérieur à 500.000.000 euros	110.000 euros

L'imposition forfaitaire annuelle (IFA) est un impôt différent de l'impôt sur les sociétés (IS) qui doit être payée même en l'absence de bénéfices.

Pourtant, il existe un lien important entre ces deux impôts car il faut être soumis à l'IS pour

Depuis le 1er janvier 2006, l'IFA constitue une charge déductible du résultat imposable à l'IS

Découvrez les principales conditions d'imposition à cet impôt.

Les formulaires utiles

➤ [Demande d'imputation d'une créance fiscale sur une échéance à venir \(IMPT-CREANCE \)](#)